

LES

JUIFS SOUS L'ANCIEN RÉGIME ¹

Le caractère singulier de la race israélite, depuis sa dispersion, c'est qu'elle a traversé les peuples sans perdre son originalité, c'est qu'elle s'est prêtée à tous sans se donner à aucun. Errante et privée de patrie, elle a résisté à toutes les modifications de climat, de politique, de législation, de vie sociale, de vie intellectuelle même; elle a affirmé non seulement la permanence des races, mais aussi l'éternité de la sentence divine rendue contre elle.

A la suite de la destruction de Jérusalem, les Juifs n'avaient pas été seulement dispersés, mais ils avaient été réduits en cap-

¹ Les lecteurs curieux des choses de l'histoire et du droit n'ont pas oublié avec quel empressement fut accueillie l'*Introduction à l'Étude historique du droit coutumier français jusqu'à la rédaction officielle des coutumes*, de M. Henri Beane, l'ancien procureur général près la Cour de Lyon.

La suite de ce remarquable travail vient de paraître à la librairie Briday. Nous en offrons la primeur aux lecteurs de la *Revue*. L'éminent professeur a bien voulu détacher pour nous un des chapitres les plus intéressants de son ouvrage: l'on peut dire aussi des plus remplis d'actualité, aujourd'hui que la question juive semble décidément reparaître à l'horizon. Cette seconde partie du travail de M. Beane a pour titre: *La condition des personnes d'après le droit coutumier français*.

Nous n'avons pas à dire ici de quelles flatteuses sympathies fut accueilli le premier volume: la modestie de M. Beane s'en offusquerait peut-être. Nous renverrons nos lecteurs au remarquable compte rendu qui en a été fait dans la *Gazette des Tribunaux du Midi*, n° 41, par un professeur distingué de la Faculté de droit de Toulouse. Nous détacherons seulement de cette étude les quelques lignes qui la terminent et qui renferment l'appréciation générale de l'œuvre:

« Le livre de M. Beane occupera une place d'honneur dans cette littérature juridique si belle et si riche. Il est clair, substantiel et attrayant: Tout s'y enchaîne et s'y